



Le 04 novembre 2016

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

GESTION ET REMUNERATIONS...

Ne rien dire, c'est accepter !

Dire « NON » ne suffit pas !

**Le 15 novembre, il faut aussi re-ven-di-quer
la reconnaissance de nos qualifications et le
respect de nos droits et garanties !**

Solidaires Finances Publiques dénonce, pour l'ensemble des agents :

- l'absence de prise en considération des qualifications et des technicités exigées des fonctionnaires de la DGFIP qui se mobilisent quotidiennement pour accomplir de la manière la plus consciencieuse possible toutes les missions de Service Public qui incombent à notre Administration.
- les milliers de suppressions d'emplois qui fragilisent l'exercice de ces missions. La diminution des moyens humains amène l'Administration à rechercher des gains de productivité en procédant à d'incessantes réformes inadaptées qui ne font que dégrader de plus en plus les conditions de vie au travail.
- les dérives managériales qui participent à la casse du collectif de travail.
- la remise en cause des droits et garanties des agents en matière de gestion des personnels : blocage des agents C pendant 3 années sur leur première affectation, blocage des agents B pendant 3 années dans la spécialité suivie à l'ENFiP, affectation au choix des A+ dans toutes les directions nationales et spécialisées, délai de séjour porté à 3 ans sur ces postes, «bilan de compétences» tous les 5 ans des cadres A+ et des cadres A affectés auprès de certaines structures, la poursuite de ce démantèlement des droits et garanties en 2017.

Solidaires Finances Publiques exige pour l'ensemble des agents de la DGFIP :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations.
- La mise en place de carrières linéaires revalorisées pour tous les agents C, B et A.
- La revalorisation immédiate du point d'indice à 5 euros contre 4,686 euros (à compter du 1er février 2017) .
- La revalorisation de 60 points d'indice de toutes les grilles indiciaires.
- La revalorisation immédiate de l'IMT à hauteur de 150 euros pour tous les agents ;
- La revalorisation de la prime de rendement et du point d'ACF en fonction de l'augmentation du coût de la vie et au minimum de la « revalorisation » du point d'indice.
- La suppression des césures dans les barèmes des régimes indemnitaires établis en fonction de l'échelon et/ou du grade pour toutes catégories les A, B et C.
- L'intégration des primes dans le traitement.

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.org



Le 04 novembre 2016

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

- Un plan de transformations massives d'emplois de C en B et de B en A pour améliorer les possibilités de promotions internes.
- La suppression du système des ratios pro/pro pour les promotions intracatégorielles.
- La non application du RIFSEEP.
- L'abandon du dispositif de l'évaluation.
- L'abandon de tous les dispositifs introduisant la notion de « mérite » dans les déroulements de carrière.
- Le maintien et l'amélioration de tous les dispositifs de fin de carrière pour tous les agents C, B et A.
- L'application, dès le 1er janvier 2017, de toutes les mesures de revalorisations prévues jusqu'en 2020.
- La suppression immédiate des abattements indemnitaires de l'opération « transfert primes/points » pour tous les agents C, B et A.
- La revalorisation des remboursements des frais de déplacement et de missions et des indemnités de scolarité.
- La réduction des délais de séjour et leur limitation à une année.
- L'affectation la plus fine possible selon la seule règle de l'ancienneté administrative.
- La mise en place, pour tous les actes de gestion, de règles négociées, transparentes, établies selon des critères objectifs, connues et acceptées par tous les agents et dont la bonne application soit vérifiable par les représentants des personnels.

***LE 15 NOVEMBRE,
TOUTES ET TOUS EN GREVE.
FAISONS DU 15 NOVEMBRE
UNE JOURNEE MORTE A LA DGFIP...
Maintenant, on reprend tout !***

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.org



Le 04 novembre 2016

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

GESTION ET REMUNERATIONS

AGENTS C, B, A...

TOUS CONCERNÉS !

Ne rien dire, c'est accepter !

Dire « NON » ne suffit pas !

**Le 15 novembre, il faut aussi re-ven-di-quer
la reconnaissance de nos qualifications et le
respect de nos droits et garanties !**

Pour les agents de catégorie C, Solidaires Finances Publiques exige :

- Un début de carrière équivalent, en termes de traitement indiciaire, à 1,2 fois le SMIC (indice majoré 378 au lieu de 325 en 2017).
- La mise en place d'une carrière linéaire revalorisée (un seul grade), avec l'aménagement d'un premier échelon « stagiaire » pour les candidats recrutés sans concours.
- La revalorisation immédiate du régime indemnitaire par une attribution conséquente du nombre de points ACF.

Pour les agents de catégorie B, Solidaires Finances Publiques exige :

- Une négociation sur la nature des métiers et fonctions exercés dans le secteur privé prise en compte dans la carrière B lors de la nomination dans le grade de Contrôleur 2ème classe.
- Un début de carrière équivalent, en termes de traitement indiciaire, à 1,4 fois le SMIC (indice majoré 441 au lieu de 339 en 2017).
- La mise en place d'une carrière linéaire revalorisée (un seul grade).

Pour les Inspecteurs des Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques exige :

- Une négociation sur la nature des métiers et fonctions exercés dans le secteur privé prise en compte dans la carrière A lors de la nomination dans le grade d'Inspecteur.
- La suppression de l'échelon « stagiaire » (IM 321) en bas de grille des IFiP alors que les agents de catégorie C seront recrutés à terme à l'IM 330 (sans concours et sans diplôme), à l'IM 332 (par concours) et ceux de catégorie B à l'IM 343 !
- Un début de carrière équivalent, en termes de traitement indiciaire, à 1,7 fois le SMIC (indice majoré 535 au lieu de 383 en 2017).
- La mise en place d'un correctif de B en A pour les agents lésés par l'absence de mesures transitoires dans le décret de 2006 (nouveau classement de B en A) et au minimum que soient décidées des mesures en gestion pour compenser le préjudice subi (accès à IDiv. CN).
- La création des 12ème et 13ème échelons (IM 758) dans le grade d'IFiP sans augmentation de la durée de la carrière.
- Dans l'immédiat, la création d'une filière Inspecteur Divisionnaire de classe normale « à titre personnel », ouverte à tous, pour établir une linéarité vers la classe normale du grade d'IDiv (IM 758).

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.org



Le 04 novembre 2016

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances Publiques

- L'extension de l'échelonnement indiciaire (+ 30 points d'IM) du statut d'emploi d'inspecteur spécialisé (IS) jusqu'au dernier échelon du grade d'inspecteur et multiplication du nombre de ses emplois.
- Dans l'immédiat, le maintien de cinq échelons dans le statut d'emploi d'IS.

Pour les Inspecteurs Divisionnaires des Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques exige :

- La revalorisation du régime indemnitaire des Inspecteurs Divisionnaires « administratifs ».
- L'abondement très conséquent des emplois de la filière IDiv. « expert » .
- La linéarité de carrière entre les deux classes du grade d'Inspecteur Divisionnaire pour les IDiv « chefs de services » et « experts » et donc l'ouverture à la Hors Classe dès le 2ème échelon d'IDiv CN.
- Un échelon terminal des Inspecteurs Divisionnaires à l'IB 1015 (IM 821) hors transfert primes/points, et donc à l'IM 830.
- La possibilité de reversement, dans le grade d'IP, des ex-IP classés IDiv.

Pour les Inspecteurs Principaux des Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques exige :

- Un échelon terminal d'IP à l'IB 1100 (IM 881), hors transfert primes/points, et donc à l'IM 890.
- La linéarité de carrière entre les grades d'IP et d'AFiPA.

Pour les Administrateurs des Finances Publiques Adjoints, Solidaires Finances Publiques exige :

- Un échelon terminal d'AFiPA à l'IB 1216 (IM 963), hors transfert primes/points, et donc à l'IM 972.
- La linéarité entre le 6ème et le « 7ème échelon » du nouveau grade d'AFiPA et donc la suppression du contingentement fixé à 20 % au maximum du nombre d'agents de ce grade classé dans « l'échelon spécial ».
- La mise en oeuvre immédiate du 7ème échelon du grade d'AFiPA.

Pour l'accès aux emplois de chefs de service, de CSC et de commandement, Solidaires Finances Publiques exige :

- La création d'emplois administratifs de Chefs de Service Comptable pour les AFiPA, les IP et les IDIV et la possibilité d'une carrière administrative parallèle à celle des emplois comptables.
- L'abandon des velléités visant à vouloir enfermer, à vie, les agents dans une voie.
- Le respect de la hiérarchie des grades en matière de gestion.

***Pour la reconnaissance de nos
qualifications et le respect de nos
droits et garanties,
toutes et tous en grève et en manif le
15 novembre 2016 !***

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.org